

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830



Permafix 145 SIL Construction

Numéro de matière PF145

Mise à jour: 18.8.2017
Version: 8

Langue: fr-CH

Date d'édition: 13.8.2021
Page: 1 de 11

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit:

Permafix 145 SIL Construction

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation générale: Mastic silicone

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société: Permapack AG
Rue/B.P.: Reitbahnstrasse 51
Place, Lieu: 9401 Rorschach
Suisse
Téléphone: +41 71 844 12 12
Télécopie: +41 71 844 12 13

Service responsable de l'information:

Anwendungstechnik,
Téléphone: +41 (0) 71 844 12 12, E-mail: info@permapack.ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tox. Informationszentrum, Zürich,
Téléphone: +41 (0)44 251 51 51 ou Suisse: 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Ce mélange n'est pas classifié comme étant dangereux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquette (CLP)

Mentions de danger: néant

Conseils de prudence: néant

Marquage spécial

EUH208 Contient 3-(Triméthoxysilyl)propylamine et 2-Octyl-2H-isothiazole-3-one.
Peut produire une réaction allergique.
EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830



Permafix 145 SIL Construction

Numéro de matière PF145

Mise à jour: 18.8.2017
Version: 8

Langue: fr-CH

Date d'édition: 13.8.2021
Page: 2 de 11

2.3 Autres dangers

Après hydrolyse: formation de 2-Pentanone oxime. Indication sur 2-Pentanone oxime: Provoque une sévère irritation des yeux. Nocif en cas d'ingestion. Assurer une ventilation suffisante pendant et après l'utilisation pour empêcher une accumulation de vapeur. En cas de contact prolongé ou répété avec la peau: Irritation possible.

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances: non applicable

3.2 Mélanges

Spécification chimique: Mélange: Polydiméthylsiloxane, réticulant, matières de charge, matières auxiliaires Depuis les composants dangereux sont liés dans la matrice de polymère, il est peu probable que le produit présente un risque pour la santé et l'environnement.

Composants dangereux:

Ingrédient	Désignation	Teneur	Classification
REACH 01-2120004323-76-xxxx N°CE 484-460-1 CAS 37859-55-5	2-pentanone, O,O',O''-(méthylsilylidyne) trioxime	< 5 %	Acute Tox. 4; H302. Eye Irrit. 2; H319.
N°CE - CAS 128446-60-6	3-aminopropyl(méthyl) silsesquioxane, à groupement terminal éthoxy	1 - 5 %	Flam. Liq. 3; H226. Skin Irrit. 2; H315. Eye Irrit. 2; H319.
N°CE 700-810-0 CAS 58190-62-8	2-Pentanone, O,O',O''-(éthénysilylidyne) trioxime	1 - 5 %	Acute Tox. 4; H302. Eye Irrit. 2; H319. Aquatic Chronic 3; H412.
N°CE 247-761-7 CAS 26530-20-1	2-Octyl-2H-isothiazole-3- one	0,05 %	Acute Tox. 4; H302. Acute Tox. 3; H311. Acute Tox. 3; H331. Skin Corr. 1B; H314. Skin Sens. 1; H317. Aquatic Acute 1; H400 (Facteur M = 1). Aquatic Chronic 1; H410 (Facteur M = 1).
N°CE 213-048-4 CAS 919-30-2	3- Aminopropyltriéthoxysilane	1 %	Acute Tox. 4; H302. Skin Corr. 1B; H314. Skin Sens. 1; H317.

Pour le texte intégral des phrases H et EUH: voir la rubrique 16.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830



Permafix 145 SIL Construction

Numéro de matière PF145

Mise à jour: 18.8.2017
Version: 8

Langue: fr-CH

Date d'édition: 13.8.2021
Page: 3 de 11

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Informations générales: Veiller à une bonne ventilation, notamment dans des locaux fermés. Ne pas respirer les vapeurs. Consulter un médecin en cas de malaise.
- En cas d'inhalation: Transporter la personne atteinte à l'air frais. En cas de malaises, consulter un médecin.
- Après contact avec la peau: Enlever mécaniquement (p. ex. éponger les parties de la peau affectées avec du coton ou de la cellulose) et laver ensuite abondamment avec de l'eau et un détergent doux. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. En cas de réactions cutanées, consulter un médecin.
- Contact avec les yeux: Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter ensuite un ophtalmologiste.
- Ingestion: Rincer la bouche. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Après hydrolyse: formation de 2-Pentanone oxime. Indication sur 2-Pentanone oxime: Provoque une sévère irritation des yeux. Nocif en cas d'ingestion.

L'inhalation des vapeurs peut avoir un effet irritant pour les voies respiratoires et les poumons.

En cas de contact prolongé ou répété avec la peau: Irritation possible.

Peut être nocif en cas d'ingestion.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyen d'extinction

- Agents d'extinction appropriés: Jet d'eau en aspersion, poudre d'extinction, mousse résistante à l'alcool, sable, dioxyde de carbone.
- Agents d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

L'incinération dégage une fumée nocive et toxique.

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Suie, oxydes d'azote (NOx), monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

- Équipement spécial de protection en cas d'incendie: Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.
- Indications complémentaires: En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830



Permafix 145 SIL Construction

Numéro de matière PF145

Mise à jour: 18.8.2017
Version: 8

Langue: fr-CH

Date d'édition: 13.8.2021
Page: 4 de 11

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une aération suffisante. Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols.
Porter un équipement de protection approprié. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Éloigner toute source d'ignition.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les plans d'eau ou les canalisations.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber mécaniquement et mettre dans des récipients adéquats en vue de l'élimination.
Pour nettoyer le sol ou les objets souillés par ce produit, utiliser: Solvant Nettoyer.

Indications complémentaires:

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir section 8 et 13 pour de plus amples informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions de manipulation:

Assurer une bonne aération et ventilation de l'entrepôt et du poste de travail.
Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
Porter un équipement de protection approprié. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Protection contre l'incendie et les explosions:

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage et de conditionnement:

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.
Conserver le récipient à l'abri de l'humidité. Protéger de l'humidité.

Conseils pour le stockage en commun:

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830



Permafix 145 SIL Construction

Numéro de matière PF145

Mise à jour: 18.8.2017
Version: 8

Langue: fr-CH

Date d'édition: 13.8.2021
Page: 5 de 11

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail:

N°CAS	Désignation	Type	Valeur seuil
26530-20-1	2-Octyl-2H- isothiazole-3-one	Suisse: VLE	0,1 mg/m ³ (fraction inhalable, peut être absorbé par la peau)
		Suisse: VME	0,05 mg/m ³ (fraction inhalable, peut être absorbé par la peau)

DNEL/DMEL: Indication sur 2-pentanone, O,O',O''-(méthylsilyldiène)trioxime:
DNEL ouvriers, à long terme, systémique, par inhalation: 1,164 mg/m³
DNEL ouvriers, à long terme, systémique, dermique: 0,165 mg/kg bw/d
DNEL consommateurs, à long terme, systémique, par inhalation: 0,287 mg/m³
DNEL consommateurs, à long terme, systémique, dermique: 0,0825 mg/kg bw/d
DNEL consommateurs, à long terme, systémique, par voie orale: 0,0825 mg/kg bw/d

PNEC: Indication sur 2-pentanone, O,O',O''-(méthylsilyldiène)trioxime:
PNEC eau (eau douce): 0,1 mg/L
PNEC eau (eau de mer): 0,01 mg/L
PNEC sédiment (eau douce): 0,569 mg/kg
PNEC sédiment (eau de mer): 0,057 mg/kg
PNEC terre: 0,04422 mg/kg
PNEC station d'épuration: 2,15 mg/L

8.2 Contrôle de l'exposition

Assurer une bonne ventilation de l'atelier et/ou mettre en place un système d'aspiration de l'air au poste de travail.

Protection individuelle

Contrôle de l'exposition professionnelle

- Protection respiratoire:** En cas de dégagement de vapeurs, utiliser un appareil respiratoire. Utiliser un filtre combiné ABEK conforme EN 14387
- Protection des mains:** Gants de protection conforme à la norme EN 374.
Type de gants: caoutchouc nitrile
Période de latence: >60 min
Observer les indications du fabricant de gants de protection quant à leur perméabilité et leur résistance au percement.
- Protection oculaire:** Lunettes de protection hermétiques conformes à la norme EN 166.
- Protection corporelle:** Porter un vêtement de protection approprié.
- Mesures générales de protection et d'hygiène:**
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830



Permafix 145 SIL Construction

Numéro de matière PF145

Mise à jour: 18.8.2017
Version: 8

Langue: fr-CH

Date d'édition: 13.8.2021
Page: 6 de 11

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect:	État physique à 20 °C et 101,3 kPa: solide Forme: pâteux Couleur: différent selon la teinture
Odeur:	caractéristique
Seuil olfactif:	Aucune donnée disponible
pH:	neutre
Point de fusion/point de congélation:	non applicable
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	non applicable
Point éclair/plage d'inflammabilité:	non applicable
Taux d'évaporation:	Aucune donnée disponible
Inflammabilité:	Aucune donnée disponible
Limites d'explosibilité:	Aucune donnée disponible
Tension de vapeur:	Aucune donnée disponible
Densité de la vapeur:	Aucune donnée disponible
Densité:	env. 1,0 - 1,4 g/cm ³
Solubilité dans l'eau:	insoluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	9,83 log P(o/w) (Butane-2-one-O,O',O''-(methylsilylidyne)trioxime) D'après le coefficient de partage n-octanol/eau, l'accumulation dans les organismes est possible. 1,25 log P(o/w) (2-pentanone, O,O',O''-(méthylsilylidyne)trioxime) D'après le coefficient de partage n-octanol/eau, une accumulation significative dans les organismes est peu probable.
Température d'auto-inflammabilité:	ne s'enflamme pas spontanément
Température de décomposition:	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique:	Aucune donnée disponible
Propriétés explosives:	Le produit est non explosif.
Propriétés comburantes:	Aucune donnée disponible

9.2 Autres informations

Température d'ignition: > 400 °C

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

cf. 10.3

10.2 Stabilité chimique

Stable si stocké dans les conditions prévues.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830



Permafix 145 SIL Construction

Numéro de matière PF145

Mise à jour: 18.8.2017
Version: 8

Langue: fr-CH

Date d'édition: 13.8.2021
Page: 7 de 11

10.4 Conditions à éviter

Protéger de l'humidité ambiante et de l'eau. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles.

10.5 Matières incompatibles

Eau, acides, bases

10.6 Produits de décomposition dangereux

L'incinération dégage une fumée nocive et toxique.

Décomposition thermique: Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Effets toxicologiques: Les énoncés sont déduits à partir des propriétés des différents composants. On ne dispose pas de données toxicologiques pour le produit lui-même.

Toxicité aiguë (par voie orale): Manque de données.

Toxicité aiguë (dermique): Manque de données.

Toxicité aiguë (par inhalation): Manque de données.

Corrosion cutanée/irritation cutanée: Manque de données.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Manque de données.

Sensibilisation respiratoire: Manque de données.

Sensibilisation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contient 3-(Triméthoxysilyl)propylamine et 2-Octyl-2H-isothiazole-3-one. Peut produire une réaction allergique.

Symptômes spécifiques lors des tests sur les animaux: non sensibilisant (OECD 406)

Mutagénicité sur les cellules germinales/Génotoxicité: Manque de données.

Cancerogénité: Manque de données.

Toxicité pour la reproduction: Manque de données.

Effets sur et par le lait maternel: Manque de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique): Manque de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée): Manque de données.

Danger par aspiration: Manque de données.

Autres informations: Indication sur 2-pentanone, O,O',O''-(méthylsilylidyne)trioxime:
DL50 Rat, par voie orale: 1234 mg/kg
DL50 Rat, dermique: >1782 mg/kg

Indication sur 2-Pentanone, O,O',O''-(éthénysilylidyne)trioxime:
DL50 Rat, par voie orale: < 2000 mg/kg

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830



Permafix 145 SIL Construction

Numéro de matière PF145

Mise à jour: 18.8.2017
Version: 8

Langue: fr-CH

Date d'édition: 13.8.2021
Page: 8 de 11

Symptômes

Après hydrolyse: formation de 2-Pentanone oxime. Indication sur 2-Pentanone oxime: Provoque une sévère irritation des yeux. Nocif en cas d'ingestion.

L'inhalation des vapeurs peut avoir un effet irritant pour les voies respiratoires et les poumons.

En cas de contact prolongé ou répété avec la peau: Irritation possible.
Peut être nocif en cas d'ingestion.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique:

Indication sur 2-pentanone, O,O',O''-(méthylsilylidyne)trioxime:

Toxicité pour le poisson: CL50 *Oncorhynchus mykiss*: >113 mg/L/96h (OECD 203)

Toxicité pour la daphnia: EC50 *Daphnia magna* (puce d'eau géante): >113 mg/L/48h (OECD 202)

Toxicité pour les algues: ErC50 *Pseudokirchneriella subcapitata* (algue verte): 100 mg/L/72h (OECD 201)

Indication sur 2-Pentanone, O,O',O''-(éthénysilylidyne)trioxime:

Toxicité pour le poisson: CL50: >117 mg/L/96h (OECD 203)

Toxicité pour la daphnia: EC50 *Daphnia magna* (puce d'eau géante): 117 mg/L/48h (OECD 202)

Toxicité pour les algues: ErC50 *Pseudokirchneriella subcapitata* (algue verte): 103 mg/L/72h (OECD 201)

Toxicité pour le poisson: NOEC *Oncorhynchus mykiss*: >100 mg/L

Toxicité pour les algues: NOEC *Pseudokirchneriella subcapitata* (algue verte): 37 mg/L/3d (OECD 201)

12.2 Persistance et dégradabilité

Indications diverses: Le produit n'est pas biodégradable.

Effets dans les stations d'épuration:

Peut être séparé mécaniquement dans les stations d'épuration.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Une bioaccumulation est improbable.

Coefficient de partage: n-octanol/eau:

9,83 log P(o/w) (Butane-2-one-O,O',O''-(méthylsilylidyne)trioxime)

D'après le coefficient de partage n-octanol/eau, l'accumulation dans les organismes est possible.

1,25 log P(o/w) (2-pentanone, O,O',O''-(méthylsilylidyne)trioxime)

D'après le coefficient de partage n-octanol/eau, une accumulation significative dans les organismes est peu probable.

12.4 Mobilité dans le sol

La substance est plus lourde que l'eau et coule.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830



Permafix 145 SIL Construction

Numéro de matière PF145

Mise à jour: 18.8.2017
Version: 8

Langue: fr-CH

Date d'édition: 13.8.2021
Page: 9 de 11

12.6 Autres effets nocifs

Remarques générales: Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les plans d'eau ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Code de déchet: 08 04 09* = Déchets de colles et de mastics contenant des solvants organiques ou autres matières dangereuses.
FFDU = fabrication, formulation, distribution et utilisation
* = Soumis à une documentation.

Recommandation: Incinération de déchets spéciaux avec autorisation des autorités locales.

Conditionnement

Recommandation: L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.
Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR/RID, IMDG, IATA-DGR:
néant

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR/RID, IMDG, IATA-DGR:
Non réglementé

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID, IMDG, IATA-DGR:
néant

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID, IMDG, IATA-DGR:
néant

14.5 Dangers pour l'environnement

Polluant marin: non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830



Permafix 145 SIL Construction

Numéro de matière PF145

Mise à jour: 18.8.2017
Version: 8

Langue: fr-CH

Date d'édition: 13.8.2021
Page: 10 de 11

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directives nationales - Suisse

Ordonnance 814.018 à propos de la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (OCOV)

0 % en poids

Autres informations, restrictions et dispositions légales:

Remise de produits chimiques: Uniquement pour utilisateurs professionnels.

Directives nationales - États-membres de la CE

Autres informations, restrictions et dispositions légales:

Aucune donnée disponible

Directives nationales - Allemagne

Classe de stockage: 11 = Solides combustibles

Classe de risque pour le milieu aquatique:

1 = Présente un faible danger pour l'eau.

Indications relatives à une limitation de la durée de travail:

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Informations diverses

Textes des phrases H sous la section 2 et 3:

H226 = Liquide et vapeurs inflammables.

H302 = Nocif en cas d'ingestion.

H311 = Toxique par contact cutané.

H314 = Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 = Provoque une irritation cutanée.

H317 = Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 = Provoque une sévère irritation des yeux.

H331 = Toxique par inhalation.

H400 = Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 = Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 = Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH208 = Contient 3-(Triméthoxysilyl)propylamine et 2-Octyl-2H-isothiazole-3-one. Peut produire une réaction allergique.

EUH210 = Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830



Permafix 145 SIL Construction

Numéro de matière PF145

Mise à jour: 18.8.2017
Version: 8

Langue: fr-CH

Date d'édition: 13.8.2021
Page: 11 de 11

Abréviations et acronymes:

ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures
ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
AS/NZS: Norme Australienne/Néo-zélandaise
CAS: Service des résumés chimiques
CFR: Code des règlements fédéraux
CLP: Classification, étiquetage et emballage
DMEL: Dose dérivée avec effet minimum
DNEL: Dose dérivée sans effet
EC50: Concentration efficace 50%
CE: Communauté européenne
EN: Norme européenne
UE: Union européenne
FFDU: Fabrication, formulation, distribution et utilisation
IATA: Association du transport aérien international
IBC Code: Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac
Code IMDG: Code Maritime International des Marchandises Dangereuses
CL50: Concentration létale médiane
DL50: Dose létale 50%
log P(o/w): Coefficient de partage: octanol/eau
MARPOL: Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
facteur M: Facteur de multiplication
NOEC: Concentration sans effet observé
OSHA: Administration de la sécurité et de la santé au travail
PBT: Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC: Concentration prédite sans effet
REACH: Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques
RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
vPvB: Très persistantes et très bioaccumulables

Raison des dernières modifications:

Modification dans la section 2: étiquette
Modification dans la section 3: Modification de la composition
Mise à jour d'ordre général

Créée: 15.1.2010

Service responsable de la fiche technique

Responsable: voir rubrique 1: Service responsable de l'information

Clause de non-responsabilité: Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité. Ils ne sauraient donc être interprétés comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Cette fiche de données de sécurité ne contient que des informations relatives à la sécurité et ne remplace aucune information ni spécification concernant le produit.